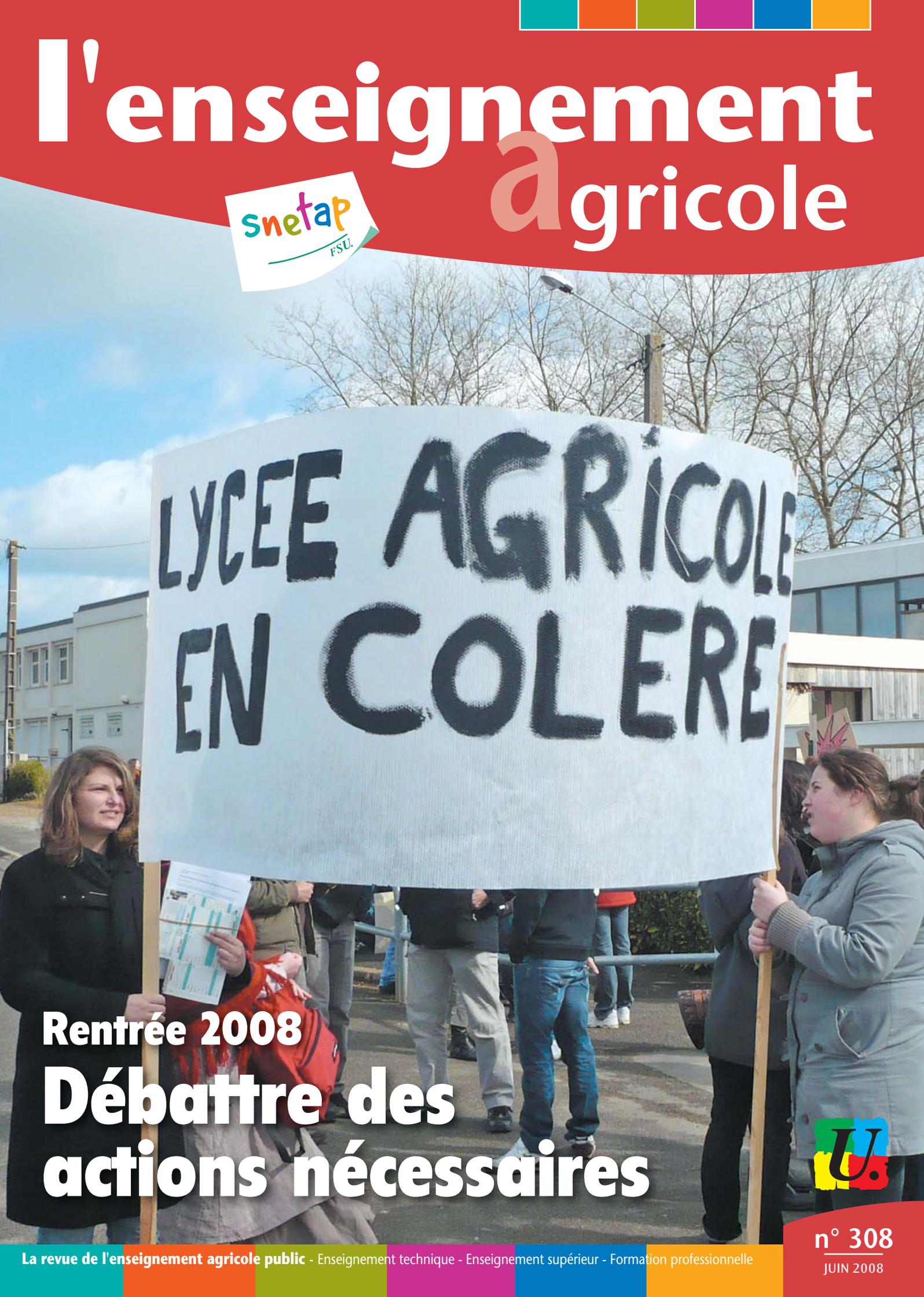


# l'enseignement agricole

A photograph of a group of people, likely students and staff, holding a large white banner in front of a school building. The banner has the text 'LYCEE AGRICOLE EN COLERE' written in large, bold, black letters. The scene is outdoors with trees and a clear sky in the background.

LYCEE AGRICOLE  
EN COLERE

Rentrée 2008

**Débattre des  
actions nécessaires**



## Vie internationale Droit à l'alimentation et souveraineté alimentaire

### La bataille contre la faim

« Au secours, on a faim ! », à Dakar un manifestant brandit un pain, symbole de la crise alimentaire qui touche la plupart des pays en voie de développement. Des émeutes de la faim touchent différents pays, dans les Caraïbes, en Asie, en Afrique.

La spéculation sur les matières premières, une agriculture industrielle d'exportation basée sur des intrants onéreux, la libéralisation des marchés prônée par le FMI et la Banque mondiale aggravent la dépendance alimentaire des pays du Sud.

Le temps de la souveraineté alimentaire est plus que jamais d'actualité. Mais la dernière réunion de la FAO s'est limitée à de vagues déclarations sans remettre en cause ni les subventions à l'exportation des pays riches ni les agro-carburants. L'Europe inonde l'Afrique de l'Ouest de poulets bas de gamme subventionnés qui ruinent l'élevage local. Les pays du Sud endettés développent des cultures d'exportation et importent la nourriture, ce qui les rend très vulnérables à la volatilité des prix. Ainsi le prix du riz au Cameroun a augmenté en deux mois de 50% : 300 F CFA le kilo sachant que le salaire d'une institutrice est de 300 000 F CFA (= 450 €). L'augmentation est identique pour l'huile, le savon... Beaucoup de familles ne mangent plus qu'une fois par jour.

### Le droit à l'alimentation

La production d'agro-carburants par les Etats Unis et l'Europe accroît l'insécurité alimentaire et, au Brésil, entraîne la destruction de la forêt tropicale. A titre d'exemple, aux Etats Unis, le quart de la récolte de maïs est détourné de l'alimentation humaine. La plupart des Etats sont tenus en principe par ce droit à l'alimentation, ayant ratifié de nombreux engagements internationaux qui le stipulent, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

A quand l'instauration d'un tribunal international qui défendrait le droit à l'alimentation et qui sanctionnerait les Etats et les multinationales ? Jean-Jacques Rousseau écrit : « *Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère* ».

Jean Molins  
Secteur Vie internationale



JUIN 2008  
numéro 308

### actualité

4

- » Mandat de rattachement de l'Enseignement Agricole à un ministère unique de l'Education : les syndicats du SNETAP valident le mandat (58%)



- » Reclassement des contractuels : le SNETAP exige et obtient des contrats au prorata du temps de travail
- » 2008 : élections dans la territoriale

### politique scolaire

6

- » La révision générale des politiques publiques vue du côté des usagers



- » Le SNETAP ne renonce pas : nouveau plan d'action pour défendre l'EAP dès la rentrée 2008
- » La révision générale des politiques publiques du côté des personnels
- » Formation professionnelle : les limites de la régionalisation
- » 5<sup>e</sup> schéma : l'enseignement agricole au service des politiques publiques du MAP ?
- » Passeport jeunes pour l'avenir : les "hussards" bling-bling s'affichent !

### pédago

12

- » Généralisation du bac pro en 3 ans : passage en force inacceptable
- » Enseignement des langues vivantes dans l'enseignement agricole public : la vigilance s'impose !



### vie syndicale

14

- » L'année 68 du SNETAP



### vie régionale

16

- » Un modèle de développement durable : l'Enseignement Agricole Public « jette » ses propres élèves ! ...

### L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard  
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42  
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr  
snetap@snetap-fsu.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,  
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :  
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : juin 2008  
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 S 06513

# Quelles stratégies syndicales ?



**F**ace à un président et un gouvernement mettant en œuvre une politique de casse des services publics et ayant fait le choix d'accroître les inégalités en privilégiant les plus nantis de nos concitoyens, la tâche est rude car elle implique de se battre, collectivement, en se fondant sur des valeurs (solidarité, justice sociale) qui sont constamment décriées (par les représentants du pouvoir mais aussi les grands media) au nom de l'individualisme triomphant et de son bouillon de culture, le libéralisme.

L'affichage d'une prétendue volonté de dialogue social fait partie de la mise en scène du spectacle gouvernemental où seule l'apparence a de l'importance pour le pouvoir – qui « communique » à tout va – mais tous les observateurs voient bien que la coquille du dialogue social est vide et que l'apparente concertation n'est que pur habillage cosmétique de décisions déjà prises.

C'est pourquoi, au-delà des concertations – qui ne font plus bouger que des virgules – **l'action collective reste le seul véritable recours des salariés pour se faire entendre et tenter d'infléchir les orientations libérales.**

Dans l'EAP, le SNETAP a, dès l'automne, pris l'initiative de proposer une action intersyndicale à l'ensemble des organisations pour dénoncer les décisions annoncées pour les 5 ans à venir en termes d'évolution des moyens et de l'offre de formation. **L'intersyndicale ainsi constituée (Snetap-FSU / Sfoerta-FO / Syac-CGT / SUD Rural) a agi avec les personnels dans l'unité tout au long de l'année scolaire et obtenu une modification des décisions initiales par le rétablissement de moyens : + 2 millions € ; + 130 emplois d'enseignants ; + 27 postes ouverts aux concours 2008.** A ce jour, nous n'avons cependant aucune visibilité sur les conditions de la prochaine rentrée en ce qui concerne l'offre de formation publique puisque la DGER ne livrera le bilan national de l'exercice Structures que lors du dernier CTPC de l'année, le 26 juin. Pourquoi un tel retard sinon pour dissimuler la réalité d'une situation défavorable ?

L'intersyndicale a également combattu dans l'unité la volonté du gouvernement de supprimer les BEP / BEPA et de généraliser le cursus Bac Pro en 3 ans, ce qui a conduit à son exclusion des discussions instaurées dans le cadre d'un protocole ministériel, réservées aux seules organisations signataires.

Le SNETAP a également été à l'initiative d'une action lors de la réunion de la commission de reclassement des contractuels **pour dénoncer la dégradation de leur situation et exiger des contrats au prorata du temps de travail effectif.** Cette exigence, qui a rassemblé l'ensemble des organisations syndicales, a débouché sur un engagement du Secrétariat Général du MAP, répondant à notre exigence et qui s'appliquera dès la prochaine rentrée.

Ce ne sont certes que de petites victoires par rapport à l'ampleur des attaques mais elles sont clairement le résultat des actions menées avec détermination et dans un cadre unitaire.

Pour ce qui concerne les dossiers de niveau fédéral (système éducatif et fonction publique) ou confédéral (salaires, retraites...), les actions cette année ont été multiples mais le CSN du SNETAP réuni en mai a regretté qu'elles ne se soient pas inscrites dans un mouvement plus large qui aurait fédéré les revendications des différents secteurs et se serait appuyé sur l'ensemble des mobilisations sectorielles, qui, faute d'une globalisation, sont restées éparses et n'ont bien entendu pas ébranlé le pouvoir dans sa détermination à poursuivre la mise en œuvre de ses projets.

Les positionnements actuels des différentes confédérations et la recherche par certaines d'entre elles d'alliances qui ne reposent pas sur des analyses convergentes sur les principaux dossiers (au nom de quelle stratégie et sur la base de quelle orientation ???) interrogent fortement tous ceux qui souhaiteraient que le mouvement social se construise à la mesure des attaques gouvernementales et présidentielles qui sont portées contre le modèle social qui a prévalu en France pendant la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle.

C'est en tout cas le sens des interventions que le SNETAP a faites dans les instances de la FSU.

**Persuadé que seules des actions fortes peuvent infléchir les orientations gouvernementales, le SNETAP appelle les personnels de l'EAP à mettre en débat les propositions d'action de son dernier Conseil National, en se réunissant en assemblées générales unitaires dès la fin de l'année scolaire, et à mettre en œuvre ces modalités d'action dont ils auront débattu dès la prochaine rentrée.**

Annick Merrien

**l'enseignement agricole**



Rentrée 2008  
**Débattre des actions nécessaires**

Le volet de l'enseignement agricole public. Enseignement technique. Enseignement supérieur. Enseignement agricole. n° 308  
juin 2008

Edito

Reclassement des contractuels

## Le SNETAP exige et obtient des contrats au prorata du temps de travail

Pour l'année scolaire 2007/2008, la DGER et le Secrétariat Général du ministère de l'agriculture ont massivement recouru, pour les ACE, à des contrats de travail à 50% complétés par des heures supplémentaires ou des vacations, et ce, parfois à hauteur d'un mi-temps.

Cette pratique de gestion purement comptable, couplée au retard voire au non-paiement de ces heures supplémentaires, a engendré des conséquences dramatiques, aggravant la situation précaire de nombreux contractuels.

Face à cette situation intolérable et pour y mettre un coup d'arrêt dès la rentrée 2008, le SNETAP a proposé à l'intersyndicale d'exiger en préalable à la tenue de la commission de reclassement, qu'à la prochaine rentrée, tous les ACE bénéficient, d'un contrat au prorata du temps de travail figurant sur la fiche de service établie à la rentrée scolaire 2008.

L'intersyndicale (SNETAP-FSU / CGT / SUD RURAL) a donc demandé que le Secrétariat Général et la DGER s'engagent à ce que les contrats de tous les ACE soient conclus en respectant ce principe.

Devant le refus de l'administration à s'engager immédiatement pour remédier à cette injustice, l'ensemble des organisations syndicales a demandé l'ajournement de la commission de reclassement, conditionnant sa reprise à une réponse positive à leur revendication et posé un ultimatum à l'ouverture de la séance du mercredi 11 juin.

Mercredi 11 juin, à 9 h, le secrétariat général est venu exposer ses conclusions devant la commission de reclassement. Après une dernière tentative de contourner le problème (limitant notre demande aux agents ayant au moins 4 HS/semaine), que nous avons énergiquement rejetée, la chef de service des ressources humaines et le DGER ont fini par prendre les engagements suivants :

1. les contrats seront établis au prorata du temps réel de travail constaté à la rentrée, par tranches de 10% : 50/60/70/80/90/100% ;
2. une « commission de suivi » se réunira aux environs d'octobre 2008 pour faire le point et procéder aux ajustements des situations qui seraient nécessaires ;
3. les heures supplémentaires (vraies : au-delà d'un temps plein) seront mensualisées (expérimenté sur 4 régions en nov. 08 et généralisé en janv. 09).

La détermination du SNETAP dans la commission a donc payé !

2008

## Élections dans la territoriale

En novembre 2008, se dérouleront des élections extrêmement importantes pour l'ensemble des agents de la Fonction Publique Territoriale. Ce scrutin sera en effet l'occasion de renouveler les représentants des personnels dans toutes les instances paritaires : CAP, CTP et CHS (\*). Dans le prolongement des dernières élections aux CTP en 2006 dans les Conseils Régionaux, où la FSU avec 13% de voix avait fait une entrée remarquée, il est important pour notre fédération et par là même pour les agents, que le scrutin 2008 permette de confirmer et d'amplifier ces résultats.

L'enjeu : obtenir, bien sûr, que les personnels soient représentés dans toutes les instances paritaires sur des valeurs syndicales fortes où se conjuguent rapport de force, propositions, action et négociations, mais aussi acquérir une place au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale afin de faire la preuve de la représentativité nationale de la FSU dans la FTP.

Le corollaire à ce scrutin est aussi que la FSU soit en capacité de présenter des candidats à toutes les élections (CTP, CAP, CHS). Il importe donc, dans un calendrier serré, puisque la date limite du dépôt des listes interviendra le 25 septembre 2008, d'établir des listes complètes pour l'ensemble des scrutins dans lesquels le SNETAP, comme en 2006, se doit d'être présent.

Jacques Vermillard

(\*) Commission Administrative Paritaire - Comité Technique Paritaire - Comité Hygiène et Sécurité.

# Mandat de rattachement à un ministère unique Les syndicats valident le

## L'adoption du mandat par le Congrès d'Albi



La dernière période, depuis le retour de la droite au pouvoir en 2002, s'est traduite pour l'Enseignement agricole public par de fortes régressions, qui se sont encore aggravées depuis l'élection présidentielle de 2007. Après une première législature (2002-2007) ayant conduit à la disparition de 200 classes et à la suppression de près de 600 emplois dans l'EAP, les perspectives annoncées par la note de service du 21 septembre 2007 (baisse de la DGH de 3% par an pendant 5 ans) ont été perçues et analysées par les congressistes (dans les congrès régionaux et à Albi) comme une absence évidente d'ambition éducative et une situation de péril pour l'EAP, ce qui les a amenés à réactiver l'ancien mandat du SNETAP (datant du début des années 1980), visant à rattacher l'enseignement agricole à un ministère unique de l'Éducation.

Le mandat adopté était rédigé ainsi :

*" Estimant que le ministre et la DGER n'assument plus correctement la responsabilité de la tutelle de l'Enseignement Agricole qui leur a été confiée, le Congrès considère que cette tutelle devrait être confiée à un ministère unique en charge de toutes les composantes du service public d'éducation (Éducation Nationale, Enseignement Agricole...)*

*Le Congrès décide d'organiser une consultation de l'ensemble des adhérents sur cette orientation, en leur fournissant préalablement un document d'information, afin de leur permettre de se prononcer sur la base d'une information complète.*

*En cas de ratification de ce mandat par les adhérents, le Bureau National s'adressera aux autorités concernées et demandera l'ouverture de négociations sur les modalités du rattachement afin de préserver les spécificités positives de l'Enseignement Agricole."*

# ent de l'Enseignement Agricole de l'Education ués du SNETAP mandat (58%)

Considérant qu'avec les orientations politiques annoncées pour la législature, l'EAP ne pouvait que continuer à régresser, les congressistes ont adopté ce mandat en ayant pour **objectif de sauver l'outil que représente ce système d'enseignement avant que la majorité politique actuelle ne l'ait réduit à néant ou entièrement privatisé**. Conscients de l'importance de cette décision et ayant la volonté de lui donner une certaine solennité, ils ont voté le principe d'une validation du mandat par l'ensemble des syndiqués.

## Le processus de consultation et les résultats du vote

Les documents préparatoires adressés à la rentrée 2007 aux secrétaires de section et aux secrétaires régionaux pour organiser les débats préalablement à la tenue des réunions de section, des congrès régionaux et du congrès national faisaient état de cette problématique, qui a été discutée dans plusieurs congrès régionaux.

Lors du congrès national, c'est la commission PSL qui a débattu de cette thématique avant de présenter le mandat de rattachement à un ministère unique de l'Education – ensuite intégré dans la motion d'orientation générale – au vote des délégués.

Après le congrès, le Bureau National a décidé des modalités de la consultation des adhérents pour les associer à la validation de ce mandat. Il a décidé de publier un document de problématique diffusé individuellement à chaque syndiqué puis d'organiser des réunions interrégionales à l'intention des secrétaires régionaux et les secrétaires de section (entre fin janvier et mi-mars). Au cours de ces réunions, divers questionnements sont apparus et le BN a élaboré plusieurs fiches thématiques afin d'y apporter des réponses. Disposant de ces différents documents, les secrétaires de section étaient chargés d'organiser

des **assemblées générales d'adhérents** dans les établissements (entre mi-mars et fin avril selon les zones de vacances) afin de permettre le débat avec l'ensemble des syndiqués. Une **tribune libre** a été ouverte dans le bulletin du SNETAP *L'enseignement agricole* (numéros de mars et d'avril), afin de permettre à celles et ceux qui le souhaitent d'exposer leur point de vue.

A l'issue de ce processus de débats, le Bureau National a diffusé le matériel de vote et les opérations de vote ont eu lieu du 5 au 22 mai 2008. La commission de contrôle a procédé au **dépouillement des votes les 27 et 28 mai** et les résultats du scrutin ont été annoncés lors du CSN des 28 et 29 mai.

La participation au vote a très étroitement dépendu des dynamiques de débat qui avaient été engagées au niveau local. **Nous regrettons que certaines sections aient été totalement absentes de ce vote, compte tenu de l'importance des enjeux. Près d'un syndiqué sur deux y a cependant participé et les résultats ont été les suivants :**

Votants :	1 956,	nuls :	85	>>
Exprimés :	1 871			
Pour	1 084		58,00%	
Contre	566		30,2%	
Abstention	221		11,8%	

Il est à signaler qu'un certain nombre de votes, bien que postés avant la date limite, sont arrivés hors délais (après le dépouillement et la publication des résultats) et n'ont de ce fait pas pu être pris en compte.

## La mise en œuvre du mandat

Le Bureau National et le Secrétariat Général – qui ont le souci de préserver la cohésion des syndiqués quel qu'ait été leur vote – sont maintenant chargés de prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre du mandat entériné par les syndiqués, en s'adressant aux autorités compétentes (Président de la République, Premier ministre) pour **demande l'ouverture de négociations** sur le

principe de ce rattachement et ses modalités, notamment **dans le but de préserver les spécificités positives de l'enseignement agricole**. Au nombre de celles-ci, nous pouvons citer : *la coexistence des trois modalités de formation (scolaire, continue, apprentissage), l'existence d'exploitations et/ou d'ateliers technologiques, la coexistence des trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) au sein des EPL ; l'existence et le rôle de l'éducation socioculturelle ; la place et le rôle des CDI et des professeurs documentalistes dans les établissements ; la présence d'ingénieurs dans les établissements ; l'ouverture des établissements sur leur territoire et les liens qu'ils entretiennent avec celui-ci ; les liens tissés avec les représentants des milieux professionnels en rapport avec les formations dispensées ; l'existence de pratiques pédagogiques comme la pluridisciplinarité ou la pédagogie de projet...*

Si elles sont ouvertes, ces négociations seront aussi l'opportunité de **revendiquer pour l'EAP la mise à parité complète avec l'Education Nationale en ce qui concerne les statuts des personnels et les services assurés aux élèves** (accès aux assistantes sociales, aux médecins

scolaires, aux conseillers d'orientation psychologues...). Elles devraient permettre d'avancer sur des dossiers qui sont restés bloqués pendant des années, **comme l'organisation de concours de recrutement communs ou la mutualisation des remplacements pour toutes les catégories et disciplines communes**.

## RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) et enseignement agricole

Dans l'immédiat, rien ne sera modifié puisque le dernier Comité de Modernisation de Politiques Publiques (qui entérine les décisions relatives à la RGPP), qui s'est réuni le 11 juin, **a confirmé la tutelle du MAP sur l'enseignement agricole**, en restant cependant très laconique sur les objectifs poursuivis. C'est donc un objectif de moyen terme que nous devons désormais nous fixer en vue de la création d'un ministère unique de l'Education mais le SNETAP interviendra dès les travaux du 5<sup>e</sup> Schéma pour demander un renforcement des collaborations entre l'Enseignement agricole et l'Education nationale afin de maintenir un service public d'enseignement agricole sur l'ensemble du territoire.

**Annick Merrien**  
Secrétaire Générale



## Le SNETAP ne renonce pas Nouveau plan d'action pour défendre l'EAP dès la rentrée 2008

### De graves régressions pour le système éducatif

Le système éducatif dans son ensemble a été la cible de nombreuses attaques gouvernementales qui se sont accélérées depuis la dernière élection présidentielle. L'offensive a pris plusieurs aspects :

- suppressions d'emplois massives (11 200 à l'EN, plus de 300 dans l'EAP) ;
- généralisation du Bac Pro en 3 ans, qui va conduire à la disparition du BEP / BEPA et à un affaiblissement certain de l'enseignement professionnel par voie scolaire au bénéfice de l'apprentissage ;
- commission Pochard sur le métier d'enseignant, qui a ouvertement affiché sa volonté d'accroître l'autonomie des établissements, de renforcer le pouvoir des proviseurs (notamment en termes de recrutement et d'évaluation des enseignants) et de redéfinir le service des enseignants dans le sens d'une annualisation et d'un recours accru à la bivalence ;
- dans le premier degré, volonté d'imposer de nouveaux programmes rétrogrades et décision de Sarkozy de légiférer sur le service minimum d'accueil ;
- loi LRU imposée aux universités, volonté de démantèlement des organismes publics de recherche (Cf. le projet concernant le CNRS)...

Cette politique a été combattue par les personnels tout au long de l'année scolaire et les actions (grèves, manifestations) se sont multipliées, notamment à l'appel de la FSU, mais aussi sous l'impulsion des organisations de lycéens, particulièrement mobilisés pendant tout le printemps, ou de rassemblements plus larges incluant les parents d'élèves et des associations liées à l'éducation, dans la dernière période. **Les personnels de l'éducation ont résolument combattu les projets du gouvernement**, mais celui-ci les a maintenus, sur la base d'orientations purement comptables et clairement libérales, dénotant de sa part **une absence flagrante d'ambition éducative**.

### Rentrée sans ambition et sans moyens = rentrée sans notes et sans CCF

Déterminé à ne pas accepter plus longtemps des dégradations supplémentaires de notre système d'enseignement, et refusant la perspective d'une rentrée dont les proviseurs eux-mêmes disent que la DGH qui leur est allouée ne leur permettra pas d'assurer la totalité des enseignements obligatoires prévus par les référentiels, le CSN appelle les personnels de l'EAP à continuer de s'engager dans l'action et, afin de peser résolument sur l'élaboration du projet de budget triennal 2009-2011, à débattre d'un plan de défense de l'EAP afin d'être prêts à le mettre en œuvre dès la rentrée. Ayant entendu les aspirations des personnels sur la nécessaire diversification des modalités d'action, le CSN fait les propositions suivantes et appelle les personnels à en débattre sans a priori :

- Refus des heures supplémentaires par les personnels titulaires (au-delà de l'heure qui peut être imposée réglementairement) ;
- Rétention de l'ensemble des notes dès le mois de septembre ;
- Refus de mettre en œuvre le CCF dans toutes les formations où cette modalité d'évaluation existe ;

Le CSN appelle les personnels à s'engager dans des actions qui soient à la mesure des attaques portées contre l'Enseignement Agricole Public. Il demande aux secrétaires de section, en concertation avec les représentants des autres syndicats présents dans les établissements, d'organiser une Assemblée Générale avant la fin de l'année scolaire et de déposer pour le jour de la prérentée une demande de réunion d'information syndicale de 2 heures.

Le CSN mandate le Bureau National pour fournir aux secrétaires de section un « mode d'emploi » avec tous les éléments nécessaires à l'organisation de ces Assemblées Générales et à l'information des personnels, notamment pour qu'ils connaissent précisément les risques encourus et leur indiquer les modalités qui permettent de les éviter. Il appelle l'ensemble de ses membres à participer activement à ces AG. Il appelle l'ensemble des personnels de l'EAP à se montrer solidaires des actions qui seront engagées.

Afin de réaffirmer ses exigences (en particulier : abrogation des orientations de la note de service du 21 septembre 2007 pour les rentrées à venir ; obtention des moyens nécessaires au fonctionnement normal de l'EAP ; maintien d'un parcours en 4 ans d'accès au Bac Pro ainsi que des formations et du diplôme de BEPA), le CSN mandate le Secrétariat Général pour demander une nouvelle audience au ministre de l'Agriculture.

## La révision générale des politiques vue du côté

*Le non remplacement d'un fonctionnaire sur 2, voire de 2 sur 3, qu'est-ce que cela a comme effet dans notre vie de tous les jours ?*



### Fin des contrôles « tatillons »...

- Le contrôle de légalité a priori est supprimé dans ce qui restera des DDE ; il y a même des inquiétudes sur la délivrance des permis de construire, délivrés certes déjà par les maires, mais toujours supervisés par les services des DDE.

- Le contrôle de légalité sur le budget des communes sera automatisé, l'idée est de faire confiance aux élus locaux forcément sérieux et responsables : finis ces contrôles tatillons... Seules dépenses et recettes seront examinées alors que leur sincérité est invérifiable.

- Le contrôle des industries soumises aux règles de la Protection de l'Environnement : chimie, nucléaire, agriculture, industrie en général, est allégé. Comme les dangers sont grands, les règles édictées sont effectivement lourdes et leur nomenclature est précise, pourtant l'Etat n'interviendra plus pour les moins importantes, il se contentera des seules entreprises touchées par le niveau de danger dit Sévés... (rappel : un nuage de dioxine s'est échappé d'une usine chimique en Italie le 10 juillet 1976 et a provoqué une catastrophe écologique.) Des organismes privés, tels que les sociétés SOCOTEC, VERITAS, auront la responsabilité de ces contrôles et même il ne sera pas toujours nécessaire de les solliciter puisque la règle sera «l'auto-contrôle»... !

- La sécurité dans l'alimentation est affaiblie par les nouvelles dispositions. Déjà, les contrôles sanitaires n'existent plus pour les volailles, leur disparition est en cours pour le porc et ce sera bientôt pour le mouton : vive l'auto-contrôle des industriels ! (rappel : en Grande-Bretagne, c'est grâce à cette politique libérale que la maladie dite de la vache folle s'est répandue...).

# ues publiques é des usagers

## Abandon par l'Etat de ses missions régaliennes

- La délivrance des titres passe aux mairies et les cartes grises seront établies par les garagistes ! (Le retour de *Max et les ferrailleurs* ?)
- Il est prévu que la présence du détenu avec le juge d'instruction, ou même le juge, puisse aisément être remplacée par des visio-conférences, en particulier pour les détenus sans avocat et qu'il n'y ait plus qu'un seul avocat commis d'office pour l'ensemble des prévenus d'une audience donnée...
- L'Agence Régionale de la Santé va servir de modèle pour la création d'une agence identique dans la Justice où seront mêlés public et privé... La Justice est normalement une mission régalienne de l'Etat, il ne va en rester qu'une infime partie.

## Mise à bas de l'organisation du territoire

- L'avenir des CREPS (Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive) est assez sombre : il est prévu, en effet, d'en supprimer la moitié. Le personnel pédagogique craint de perdre ses missions permanentes - ce qui serait une perte pour l'encadrement du sport de base au plus haut niveau - et de n'avoir plus que des missions modulables et polyvalentes qui seraient un détournement de leur savoir-faire et un affaiblissement de leur impact sur le territoire.
- Les collectivités locales recevaient des aides adaptées leur permettant de gérer avec l'expertise appropriée, les problèmes d'adduction d'eau, d'assainissement, de déchets.

Elles sont supprimées et, ce faisant, on remet les collectivités sous la tutelle technique des grandes entreprises du secteur...

## La mort de l'usager : vive le « client » !

- Aujourd'hui, il existe en France des « découpages » territoriaux différents

pour les tribunaux, les prisons, et la protection judiciaire de la jeunesse. A chacun de ces 3 secteurs correspond une inspection, les missions des différents métiers – magistrat, surveillant, éducateur - étant par nature fort différentes. Or, il est prévu de les fusionner et tout porte à craindre une dénaturation, voire une confusion, de ces 3 missions.

- Du fait des marchés publics et de la politique du moins cher possible, qu'importe la qualité du service : les Conseils Généraux, que ce soit pour la protection de la jeunesse, l'accueil des personnes âgées, le handicap, les hôpitaux, jeunesse et sport, vont vers « le plus disant ». L'évaluation ne se fait plus que sur le plan comptable, et on embauche du personnel sous qualifié car moins cher. Déjà pour les suivis à domicile, ce ne sont plus des infirmières qui se déplacent mais des aides-soignantes...

L'usager est même transformé en un client qui signe un contrat avec l'établissement...

Est-ce dans ce pays-là que nous voulons vivre ?

Sylvie Debord



## Formation professionnelle Les limites de la régionalisation

La mise en œuvre de la régionalisation repose sur l'idée de rapprocher le lieu de la prise de décision de celui de son application. Concernant les structures publiques de formation professionnelle, cette nouvelle organisation mise en place dès la fin des années 80, avait pour objectif de rendre plus efficace les dispositifs de formation afin de mieux répondre aux besoins et attentes de la population.

Après 25 années de régionalisation, le bilan reste mitigé concernant le positionnement des CFPPA sur l'échiquier concurrentiel du marché de la formation. Dépendant financièrement des conseils régionaux, tous les centres n'ont pas bénéficié du même élan lié à la mise en place de cette nouvelle organisation politique. En effet, certains centres ont bénéficié d'importants investissements des conseils régionaux pour développer leur structure de formation, d'autres ont perdu, en quelques

années une part importante de leur volume d'activité. Deux centres distants de quelques dizaines de kilomètres mais situés sur des régions voisines peuvent avoir aujourd'hui une activité de formation et une situation financière très différentes... De même, chaque région étant maître d'œuvre dans la définition de son plan régional de formation, il n'existe souvent aucune cohérence territoriale en matière d'offres de formation continue. Cela se traduit par des zones rurales fragilisées dans leur développement économique par l'absence de politique de formation ambitieuse et concertée.

L'inégalité de l'offre publique de formation sur le territoire national se retrouve également dans les conditions de traitement des candidats. Les critères de sélection et les conditions de rémunération sont devenus très différents d'une région à une autre, remettant en cause le principe d'égalité d'accès des candidats à la formation continue.

Depuis plusieurs années, l'objectif principal des plans de formation financés par les conseils régionaux est sans ambiguïté. Il consiste à répondre aux besoins en qualification des entreprises locales, besoins couverts imparfaitement par l'offre de la formation professionnelle initiale. L'outil « formation continue », particulièrement bien implanté dans le paysage rural français a perdu en quelques années toute sa dimension de promotion sociale, ambition encore affichée dans le sigle de nos CFPPA...

Le SNETAP revendique un pilotage national de l'offre de formation continue afin de conserver un service public de qualité, présent sur l'ensemble du territoire et accessible à tous dans les mêmes conditions.

**Joël Pitt**  
Adjoint vie fédérale

# La révision générale des politiques du côté de

*« Une Fonction Publique modernisée, des fonctionnaires respectés » a dit le Président de la République le 19 septembre 2007 à l'occasion de sa visite de l'Institut Régional d'Administration de Nantes. « Modernisée », « respectés », c'est-à-dire...*



**Une Fonction Publique  
« modernisée »  
et « respectée »,  
ça se mérite...**

Le 11 janvier à Lille, à l'occasion des vœux aux corps constitués et aux fonctionnaires, les grandes lignes de cette contre-réforme ont été données. Tout ce qui construit le statut de la Fonction Publique d'Etat (FPE) disparaît : recrutement, promotion, rémunération, mutations,...

**Les recrutements :** Les dispositifs nouveaux nécessiteront une réforme de la Constitution car le gouvernement a la volonté de mettre en avant les minorités dites visibles ; sous quels critères : ethnie, faciès, religion...? (Aujourd'hui, le communautarisme est contraire à l'égalité républicaine.) Les agents contractuels seront encore plus nombreux et la « sécurisation professionnelle », ce sera le transfert d'une mission à l'autre, mais pas la titularisation...

**Les promotions et les mutations :** Les CAP n'auront plus comme objet que l'avancement (pilote par les entretiens locaux d'évaluation et de formation), le disciplinaire et le licenciement.

Les mutations se feront comme dans la Fonction Publique Territoriale (FPT) : il faudra se chercher un poste et se faire recruter. Un marché de l'emploi public, sous le prétexte d'assurer la rencontre de



# ues publiques es personnels

l'offre et de la demande de compétences, permettra d' « embaucher » sans critères précis et en dehors des CAP.

Dans ce nouveau statut, un système de réorientation professionnelle est créé sous la forme d'une convention entre l'agent et l'administration sur les objectifs et les moyens (formation) : mais s'il refuse 3 emplois, l'agent peut être mis en disponibilité ou à la retraite.

C'est donc un recul net du paritarisme, c'est-à-dire de la représentation des délégués élus des personnels, à part égale avec les représentants de l'administration.

L'objectif principal étant la réduction de la FPE, tout est fait pour favoriser les déplacements des fonctionnaires d'Etat vers la FPT et vers l'hospitalière, ainsi il est permis à l'agent de conserver le régime indemnitaire le plus favorable.

Enfin, un nouvel « outil » de « management » des agents publics sera créé : **les agences de Service Public** qui auront un responsable qui s'occupera des mutations, de la mobilité, sur le modèle de la FPT. Ce qui n'a pas grand chose à voir avec les CAP, seules garantes de l'égalité de traitement entre tous.

**Les rémunérations** : ce sera l'opacité absolue pour les salaires et les indemnités : c'est l'individualisation de la rémunération.

**L'emploi** : le rapport Pochard préconise la fin du système, propre à la FPE, dans lequel le concours débouche sur un poste...

Par ailleurs, il sera possible de cumuler des emplois à temps incomplet : par exemple, un mi-temps dans un emploi correspondant à son grade et un autre mi-temps - voire plus - différent.

**Exemple :**

- Discipline artistique en collège + Conservatoire correspondant.
- Fonctionnaire des impôts + professeur d'anglais.

On imagine la difficulté du travail en équipe, les problèmes d'écartèlement professionnel,...

Cela rapproche encore une fois, la FPE de la FPT beaucoup moins protectrice.

**Les remplacements** : Ils sont extériorisés complètement. Les fonctionnaires seront remplacés par des contractuels; l'Etat aura recours aussi à l'intérim grâce à une agence idoine.

## La mort du statut

Sur un plan plus général, **les simplifications sont plus inquiétantes encore, car elles cassent la base légale du statut** :

- Suppression de la mise à jour du décret de 1948 à chaque nouveau classement indiciaire.
- Suppression du passage en Conseil d'Etat des projets de statut faisant référence aux statuts communs.

C'est enfin l'organisation d'un fondement légal à toutes ces expérimentations en cours et même à venir, et la dématérialisation du dossier administratif.

## Action :

- L'intersyndicale de la Fonction Publique demande le retrait d'un certain nombre d'articles de cette loi mais la FSU demande, elle, le retrait de ce projet de loi dans son ensemble (la CGC et la CFDT n'ont pas voulu le faire.)
- L'idée de réunir de « grandes signatures » dans un Appel sur le thème des principes :

« La Fonction Publique d'Etat et son statut, c'est l'intérêt général grâce à l'indépendance du fonctionnaire de tout lobby. »

**Signer et faire signer la pétition :**

<http://petitions.fsu.fr/index.php?petition=2&pourvoir=oui&lettre=4>

Sylvie Debord



## Passeport jeunes pour l'avenir Les "hussards" bling-bling s'affichent !

Le CNESERAAV<sup>(1)</sup> du 18 mars a eu à étudier un programme permettant un accès plus important des jeunes issus de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire. Le SNETAP en partage le constat et comme il y a aussi été fait référence, il déplore aussi que seulement une centaine de jeunes relevant de l'Enseignement Agricole accèdent à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire où ils ne représentent que 4% des effectifs, 96% provenant de l'Education Nationale.

Le ministre, par son projet, entend notamment favoriser l'ascension sociale des meilleurs élèves de l'Enseignement Agricole, accroître le passage de l'enseignement technique vers l'enseignement supérieur, diversifier les viviers de recrutement des grandes écoles, offrir aux entreprises des secteurs des sciences du vivant et de l'environnement de nouveaux profils de salariés ; asseoir une économie agricole compétitive. Pour réaliser son projet, le ministre y associe des entreprises partenaires qui auront pour fonction :

- de désigner des tuteurs parmi une sélection de leurs cadres dont le rôle sera de faire découvrir les métiers au travers de différentes modalités ;
- de contribuer au financement des études et des conditions matérielles des lauréats...

Compte tenu de la nature du programme et des entreprises signataires, l'accès à l'ensemble des écoles du supérieur n'est malheureusement pas garanti et la liberté de choix des lauréats relevant de ce dispositif à l'issue de leurs études ne l'est pas davantage. En l'absence de volonté de financer ses obligations en matière d'éducation et de formation, le ministre conditionne l'accès à la formation dans l'enseignement

supérieur agronomique et vétérinaire de jeunes issus de l'enseignement technique agricole à la seule volonté des entreprises partenaires et non plus aux attentes sociales de formation.

Les fondements de notre République pour la formation sont ainsi remis en question, il n'y a plus l'ambition de permettre au plus grand nombre un accès au plus haut niveau de formation mais au contraire celle de continger cet accès au bon vouloir et aux financements des entreprises. La République, selon la conception sarkozienne ultralibérale, substitue à ses hussards noirs<sup>(2)</sup> des « hussards » bling-bling sans autre perspective que le cadre budgétaire très restrictif et l'adéquation emploi / formation.

Le programme, dont l'application vient d'entrer en vigueur, fait l'objet d'une campagne d'affichage dans les établissements de l'enseignement technique agricole sans même que les instances correspondantes aient été consultées ou même informées : une conception du dialogue social pour le moins contradictoire avec le bling-bling médiatique du gouvernement à ce sujet. Evidemment les entreprises partenaires ont elles aussi pu produire leur effet bling-bling : un bandeau sur l'affiche leur étant réservé, au plus grand mépris des principes de neutralité et de laïcité, qui excluent de l'organisation de l'enseignement et des lieux où il s'exerce les organisations religieuses, politiques, syndicales, et l'entreprise...

**Serge PAGNIER**

1 - CNESERAAV : Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Agronomique, Alimentaire et Vétérinaire.

2 - Hussards noirs : désignation des instituteurs de la IIIe République, qui devaient soustraire les enfants à l'exploitation par le travail pour leur donner accès à l'instruction.

## 5<sup>e</sup> schéma

# L'enseigne des politiq

*"Mieux relier le périmètre d'intervention de l'enseignement agricole aux politiques publiques conduites par ce ministère et d'autre part son lien avec les politiques publiques conduites par d'autres ministères", les objectifs sont fixés. Préalables aux travaux du 5<sup>ème</sup> schéma, ils ne donnent aucune perspective pour l'Enseignement Agricole Public. Les personnels de l'EAP doivent s'imposer dans le débat en cours pour lui donner d'autres perspectives que son assimilation forcée à un ministère technique (afin de légitimer un département ministériel) et que sa sujétion à l'enseignement privé.*



Le ministre de l'agriculture Michel Barnier a présenté au CNEA du 13 mai, les objectifs et le calendrier du 5<sup>e</sup> schéma prévisionnel national des formations (SPNF) de l'enseignement technique agricole pour la période 2009-2013. Il a exprimé ses attentes d'un 5<sup>e</sup> SPNF qui permette à l'enseignement agricole de placer l'agriculture au cœur des enjeux afin de répondre à l'ensemble des défis : alimentaire "nourrir 9 milliards d'êtres humains", énergétique, climatique, environnemental, ainsi qu'à la mondialisation. Cette réorientation pour une agriculture exportatrice procurerait une nouvelle légitimité au MAP. Ainsi, les préoccupations environnementales sont de nouveau reléguées au second plan et ceci à peine 6 mois après que le gouvernement ait tenu son "Grenelle de l'environnement". Le ministre a ensuite informé le CNEA de la création d'un groupe de travail dont la présidence a été confiée à Françoise Ferat, sénatrice. Le groupe de travail a deux mois pour fixer des pistes préalable-ment aux travaux d'élaboration du

# ment agricole au service des publiques du MAP ?

5<sup>e</sup> schéma qui devrait être publié à la fin de l'année 2008. 4 thématiques ont été définies en vue des auditions qui seront menées auprès des acteurs de l'enseignement agricole et notamment dans le cadre de réunions inter-régionales :

- **Thème 1** : Liens enseignement technique-enseignement supérieur, le 19 mai à l'INH d'Angers ;
- **Thème 2** : Champs professionnels – professionnalisation - professionnalité, le 27 mai au LEGTA de Périgueux ;
- **Thème 3** : L'établissement au cœur du dispositif de l'enseignement agricole, le 29 mai au LEGTA de Châlons ;
- **Thème 4** : L'établissement dans les territoires : une démarche partenariale, le 3 juin au Centre Valence l'Epervière.

Ces problématiques ne sont pas nouvelles et ont déjà fait l'objet d'études et de réflexions notamment dans les dossiers "Réflexions et Actions" initiés par le précédent directeur général. Celles-ci devaient alors permettre d'accompagner la contractualisation souhaitée par le ministre H. Gaymard et son secrétaire d'Etat N. Forissier. Deux des thématiques, au regard des questions posées, attirent plus particulièrement l'attention du SNETAP en raison de leur proximité avec différents rapports et notamment le rapport Pochard.

Le "développement de la capacité d'autonomie des établissements" est envisagé sous l'angle du "principe de subsidiarité" afin de transférer de nouvelles responsabilités aux chefs d'établissement, sous le prétexte de permettre de mieux répondre à la "demande sociétale d'initiative". Personne n'est dupe des intentions, l'objectif assigné, comme cela est confirmé, est de "mieux relier le périmètre d'intervention de l'enseignement agricole aux politiques publiques conduites par ce ministère et (...) avec les politiques publiques conduites par d'autres

ministères". L'exercice pitoyable des évolutions de la carte scolaire pour la rentrée 2008 et le dévoiement des projets d'établissement, consécutivement à des décisions strictement technocratiques et budgétaires, sont deux illustrations pour le moins contradictoires d'une telle orientation. Il est donc envisagé de poursuivre la déconcentration, sans qu'aucune évaluation de la première étape ne soit prévue.

La "démarche partenariale", reprise dans les problématiques du thème 4, doit permettre sous couvert de proximité et de meilleure adaptation aux demandes exprimées dans les territoires, d'asseoir les politiques publiques du gouvernement, et cela à partir de ressources émanant des territoires... La mise en chantier anticipée du 5<sup>e</sup> schéma - seulement un an après la publication du 4<sup>e</sup> schéma révisé - n'a d'autres préoccupations que d'accompagner la RGPP, le désengagement financier de l'Etat et l'accompagnement "productiviste" d'une agriculture à vocation exportatrice. La déconcentration de 2005 a engendré un net recul de la démocratie dans les relations entretenues par les DRAF avec les partenaires - usagers, personnels, professionnels et les collectivités territoriales - et dans les établissements. Alors que l'autorité académique a l'obligation constitutionnelle de concevoir et d'organiser le service public, il est proposé de substituer à cette obligation de l'autorité académique - cf. note de la thématique n°4 -, celle de "favoriser les mutualisations entre établissements" selon "des logiques de réseaux qui s'imposent". C'est là une nouvelle fuite en avant, alors que le fonctionnement actuel de ces réseaux n'est pas satisfaisant : absence de transparence, aucun contrôle démocratique, gestion confiée à des personnes qui n'ont pas à rendre compte auprès des citoyens... De plus, des établissements d'enseignement agricole privé y sont intégrés, ce qui leur permet ainsi de recevoir une aide publique supplémentaire

non comptabilisée. De nouveaux reculs de la démocratie locale et de la laïcité sont ainsi prévues ! En effet des mutualisations nouvelles seront encouragées à l'image, notamment, du mixage des publics. Les conditions de scolarité des élèves seront ainsi, au regard des expériences en cours, calées sur celles des apprentis et les conditions d'exercice du métier d'enseignant fondues avec celles des formateurs... Ce nouveau désengagement de l'Etat envisagé n'a donc pour but que d'accroître la déréglementation !

Enfin, il s'est trouvé des autorités académiques pour écarter sciemment les représentants des personnels de l'enseignement agricole public de ces réunions interrégionales. Elles leur ont préféré, pour représenter les personnels de l'enseignement agricole, les personnels de direction d'établissement et de centre ou toute autre personne, pourvu qu'elles (les autorités) soient certaines de maîtriser l'ensemble des points de vue qui seraient exprimés. Or, si le ministre a déclaré devant le CNEA son souhait que l'élaboration du 5<sup>e</sup> SPNF soit une "œuvre collective",

l'absence de considération éducative qui entoure ces préalables au 5<sup>e</sup> schéma, a conduit des personnes placées sous son autorité à le contredire.

Plus que jamais, partout où ils seront en mesure de le faire, les personnels doivent se faire entendre. Mieux que quiconque, ils mesurent l'impérative nécessité de donner à l'Enseignement Agricole Public, un projet éducatif et de formation. C'est aussi la meilleure façon qui soit pour faire barrage à une stratégie qui, sous couvert d'un 5<sup>e</sup> schéma prévisionnel national des formations, détourne son objet de toute ambition d'éducation et de formation.

Serge Pagnier

\* Le groupe de travail est composé des personnalités suivantes : Michel Deschamps, Inspecteur Général de l'Agriculture honoraire ; Marcel Chevalier, Ingénieur général du CGAAER ; François Colson, Directeur de l'Institut National d'Horticulture d'Angers ; Edgar Leblanc, Inspecteur Général de l'Agriculture honoraire ; Hervé SAVY, Doyen de l'inspection .

## Vous qui allez... ... prendre de longues vacances...

Longues vacances ? Encore que... Car la retraite n'est pas un temps d'oisiveté, au regard de ce que l'on observe autour de nous. Vous êtes militant du SNETAP dans le souci d'obtenir de meilleures conditions de travail pour vous et pour vos élèves. Alors que votre activité s'arrête vous pouvez continuer à militer pour une meilleure retraite pour vous et pour vos enfants.

Le SNETAP a une section Retraités et la FSU, lors de son dernier congrès, a officialisé un secteur Retraités dans sa Fédération.

De plus, en adhérant au SNETAP comme retraité, vous adhérez automatiquement à la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) qui s'associe régulièrement aux Unions Confédérales des Retraités (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO), pour intervenir au niveau des ministères.

**Au mois de septembre, rejoignez-nous**, et si vous voulez des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser à vos représentants : Hélène Pognant, tél : 05 49 52 82 81 ou 06 71 15 36 38 - e-mail : helene.pognant@neuf.fr ; Jean Cesbron, tél : 02 40 04 28 03.

A bientôt et bonnes vacances!

# Généralisation du bac Passage e

## Enseignement des langues vivantes dans l'enseignement agricole public La vigilance s'impose !

La mobilisation du SNETAP et de nos collègues enseignant en Langues Vivantes avait contraint en 2005 la DGER à tenir des groupes de travail sur la question de l'enseignement des LV dans l'Enseignement Agricole.

Ce combat de longue haleine avait permis des avancées non négligeables avec la parution de la Note de Service DGER/SDPOFE/N2007-2023 du 13 février 2007 portant sur la rénovation de l'enseignement des langues vivantes.

Nous avons en effet obtenu que le plan de rénovation en vigueur à l'EN depuis les rentrées 2005 et 2006 (dédoubléments des classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale à partir du 21<sup>e</sup> élève) soit enfin mis en œuvre dans l'enseignement agricole public.

À la rentrée 2007, les effectifs devaient être dédoublés à partir du 21<sup>e</sup> élève sur 50% de l'horaire pour les classes de terminale des voies générale, technologique et professionnelle.

À la rentrée 2008, cette réduction de l'effectif doit porter sur la totalité de l'horaire et être élargie aux classes de première.

Des mesures à faire respecter à tous les échelons : il est primordial que ces dédoubléments soient effectués et accompagnés par les moyens nécessaires pris en compte dans les DGH.

Il appartient donc à chaque section et région d'exiger le respect de ces dispositions et de veiller également à l'application d'une des priorités mentionnées dans cette NS, à savoir la continuité des parcours dans l'apprentissage des langues.

Cette priorité implique que tout soit mis en œuvre pour permettre

aux élèves entrant dans l'enseignement agricole de poursuivre l'apprentissage de leur Langue Vivante 1.

Par ailleurs, la Langue Vivante 2 doit relever du choix de l'élève, faire l'objet d'une concertation avec l'équipe pédagogique et d'un débat dans les différentes instances ; ce choix ne peut en aucun cas relever de l'arbitraire du chef d'établissement ou du DRAF-SRFD !

Nous devons continuer à affirmer haut et fort nos exigences dans l'intérêt des élèves et étudiants qui auront à évoluer dans une Europe exigeant d'eux, mobilité et adaptabilité.

N'hésitez pas à faire part au secteur « Pédagogie et Vie Scolaire » du SNETAP de toute entorse à la note de service.

*1 - Note de service DGER/POFEGTP/N2000-2122 du 12 DECEMBRE 2000 portant sur les enseignements facultatifs dans tous les niveaux et filières de l'enseignement agricole.*



### Une conception dévoyée du dialogue social

Le rôle initial des différents groupes de travail issus du CNEA était de mener une réflexion générale sur la réforme du Bac Pro en 3 ans pour alimenter les débats du CNEA.

Or, lors de la réunion du 20 mars 2008, le Directeur Général et son adjoint ont fait savoir que tout participant, remettant sans cesse en cause le dispositif en 3 ans et ne souhaitant pas réfléchir aux modalités pratiques de mise en place d'un Bac Pro en 3 ans n'avait pas sa place dans ces réunions.

Et dès l'ouverture de la réunion du vendredi 16 mai, l'adjoint du DGER, qui présidait la séance, a annoncé que cette réunion était la dernière du groupe de travail, la suite des travaux devant se faire dans le cadre d'un protocole de discussion, proposé à la signature des différents partenaires de l'Enseignement Agricole par le ministre de l'Agriculture et de la Pêche. Il a ajouté que les réunions futures seraient ouvertes aux seuls signataires de ce protocole de discussions.

L'intersyndicale (Snetap-FSU, Sfoerta-FO et Syac-CGT)<sup>[1]</sup> a très vivement réagi à l'annonce du DG adjoint en dénonçant une conception dévoyée du dialogue social qui entend mettre les partenaires sociaux « à la botte » en décidant par avance de ce qui peut être discuté et de ce qui est au contraire proscrit de la discussion.

Les quatre organisations syndicales Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT et Snpfp-CGT<sup>[2]</sup> qui avaient participé aux trois premières réunions ont - dans une déclaration commune - rappelé que si elles avaient régulièrement marqué des réticences, fait valoir des désaccords ou signifié des étonnements devant les orientations prises par la DGER, elles n'avaient à aucun moment bloqué les débats, bien au contraire, elles pensaient les avoir enrichis. Elles ont demandé, si la DGER devait persister dans sa décision de mener une réflexion en dépit du bon sens et ignorer les avis de l'ensemble des membres du groupe de travail, la suspension du groupe de travail et le renvoi des débats vers la Commission Professionnelle Consultative et les dif-



# pro en 3 ans en force inacceptable

férentes Commissions Nationales Spécialisées, seules légitimes pour mener un travail préliminaire sur l'écriture des diplômes.

A l'issue de cette déclaration, les quatre organisations syndicales ont quitté la séance.

## Un protocole de discussion inacceptable !

Une première version de ce protocole avait été adressée aux différents partenaires pour observations et/ou amendements et la DGER n'a retenu aucune des modifications de rédaction proposées par les organisations syndicales, ce qui dénote de sa part la volonté d'exclure délibérément des discussions les syndicats représentatifs (syndicats qui représentent 85% des personnels de l'EAP selon les chiffres de la dernière consultation générale).

L'intersyndicale de l'EAP (Snetap-FSU, Sfoerta-FO, Syac-CGT, SUD Rural) a décidé de ne pas signer le protocole proposé puisqu'il interdit toute réflexion sur la pertinence et l'opportunité de la mise en place du Bac Pro en 3 ans.

## La nécessité de poursuivre l'action :

Un engagement à faire respecter lors des Conseils d'Administration de rentrée :

Lors du CNEA du 13 mai, le ministre de l'agriculture et de la Pêche, a officiellement lancé le travail sur le 5<sup>e</sup> SPNF de l'enseignement agricole. A l'issue de son intervention, le SNETAP l'a interpellé pour lui demander qu'aucune décision définitive concernant la voie professionnelle ne soit prise avant la fin des discussions sur ce 5<sup>e</sup> schéma (prévue à la fin de l'automne 2008), ... demande à laquelle le ministre de l'agriculture a répondu favorablement.

Il convient que les représentants aux CA de rentrée refusent catégoriquement toute délibération concernant la mise en place d'un Bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 en rappelant la volonté du ministre d'une réforme menée sans précipitation.

## Une réflexion à mener sur le projet de maquette de la Seconde Professionnelle

Lors du CTPC du 20 mai 2008, la DGER a fait état des dernières hypothèses de travail, à savoir la création de 6 Secondes Professionnelles dont 4 seraient mises en œuvre à la rentrée 2009 et déboucheraient sur des Bac Pro existants :

- une Seconde « Production Végétale » pour un Bac Pro Agro-Equipement, un CGEA (Vigne et Vin, Production Végétale) et un Bac Pro Horticulture (Pépinières, productions florales et légumières et Productions fruitières) ;
- une Seconde « Production Animale » pour un Bac Pro Aquaculture, un CGEA (Cheval et Production Animale) et un Bac Pro Elevage Canin ;
- une Seconde « Aménagement » pour un Bac Pro Travaux Paysagers et un Bac Pro Gestion Forestière ;
- une Seconde « Conseil-Vente » pour un Bac Pro Technicien-conseil vente en produits alimentaires et qualité, Technicien-conseil vente en vins et spiritueux, Technicien-conseil vente en animalerie, Technicien-conseil vente en produits horticoles et de jardinage ;

Pour le secteur de la Transformation, un Bac Pro en 3 ans BIT pourrait être mis en place à la rentrée 2009 avec conservation des BEPA Industries agro-alimentaires et Laboratoire, contrôle de qualité.

Seraient maintenus :

- les BEPA Hippique Lad Jockey, Agriculture des régions chaudes et Animalier de laboratoire ;
- les BEPA du secteur des Services sans Secondes Professionnelles spécifiques, ce qui va encore accroître le différentiel entre l'enseignement agricole public et les composantes du privé pour ce secteur.

La répartition des enseignements serait la suivante :

- 45% d'enseignements généraux
- 45% d'enseignements professionnels
- 10% d'enseignements à l'initiative des établissements
- 1 semaine de « chantier-école » et 4 à 6 semaines de stages dont 3 prises sur la scolarité.

## Une exigence du maintien du caractère national du diplôme de BEPA à réaffirmer

Les certifications du Bac Pro ne seront pas revues. Pour les BEPA, une certification constituée d'épreuves spécifiques en fin de Seconde et en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro attesterait de la certification du niveau V.

Quelle valeur aura cette certification sur le marché du travail et comment peut-on croire qu'en étant constamment en situation d'évaluation, les élèves en difficultés vont réussir leur scolarité ?

Le SNETAP continuera à exprimer son opposition à la généralisation du Bac Pro en 3 ans à la rentrée 2009 et à défendre l'intérêt des élèves, notamment de ceux qui sont le plus en difficultés et ne pourront parvenir à une qualification de niveau IV dans le cadre du Bac Pro en 3 ans. Il continuera à dénoncer avec vigueur l'abandon des formations de BEPA qui permettent à ceux qui ne peuvent envisager la poursuite d'études d'obtenir une qualification de niveau V, qualification qui répond par ailleurs à de nombreux emplois de ce niveau.

A l'échelle nationale, le SNETAP exigera que la question des besoins en qualification de niveau V, essentiels dans plusieurs branches professionnelles fasse l'objet d'une réflexion approfondie, notamment lors de la réunion des différentes CNS.

A l'échelle régionale et locale, le SNETAP doit :

- poursuivre la campagne de signatures de la pétition « Bac Pro en 3 ans : affirmons nos exigences »,
- faire parvenir au secteur « Pédagogie et Vie Scolaire » le questionnaire à destination des équipes pédagogiques diffusé par voie électronique aux sections le 14 mars 2008 et disponible également sur le site du SNETAP.

1 - SUD Rural n'était pas invité au groupe de travail mais partage les positions de l'intersyndicale dont elle fait partie.

2 - Le Snpesfp CGT (Syndicat National des Personnels de l'Enseignement et de la Formation Privés) s'est associé à la déclaration de l'intersyndicale de l'enseignement agricole public.

3 - Le SPNF : le Schéma Prévisionnel National des Formations.

## Pour l'emploi, refusons les heures supplémentaires !

Le gouvernement, qui a prévu, pour des raisons purement idéologiques de diminuer le nombre d'emplois de fonctionnaires, en ne remplaçant qu'un départ sur 2, tente d'imposer aux enseignants des heures supplémentaires. Le ministre de l'éducation nationale sera même jugé sur ce critère.

Mais à chaque fois que des heures supplémentaires sont effectuées par des agents titulaires, ce sont des contractuels qui sont licenciés ou qui voient leur contrat réduit. Le SNETAP ne se résout pas à cette fatalité et appelle les enseignants titulaires à refuser les heures supplémentaires. C'est dès la rentrée, et même des maintenant à l'occasion de la formulation des vœux pour la rentrée prochaine, qu'il faut refuser ces heures supplémentaires.

Pour cela Le SNETAP, avec la CGT et SUD Rural ont lancé une pétition que nous vous invitons à signer et à faire signer massivement.

S'il est vrai que les enseignants, comme les autres fonctionnaires ont perdu beaucoup de leur pouvoir d'achat, c'est par une revalorisation des salaires et des carrières que cela doit être résolu, et non pas en pénalisant l'emploi, qui frappe plus particulièrement les jeunes.

# L'année 68 du SNETAP



En ce début de 1968 qui allait être, aussi pour le SNETAP, une année importante, notre syndicat qui n'avait que deux ans et demi d'existence, était en plein développement. C'était encore l'époque où le ministère ouvrait chaque année plusieurs établissements et de nombreuses classes. Même avec la création prévue de 1 100 postes pour l'année budgétaire 1968, le recrutement et l'intégration des personnels ne suivaient pas. Situations précaires, absence de statuts, conditions de travail et retards de paiement entraînaient un mécontentement légitime. Dans cette situation, la syndicalisation explosait : en mars 1967, le deuxième congrès du SNETAP avait annoncé 2 100 adhérents, et l'année syndicale 67-68 voyait arriver un millier de nouveaux adhérents. Le dynamisme syndical était réel, mais on imagine aisément que la maturité et la formation syndicales n'étaient pas toujours au rendez-vous. Le SNETAP n'avait ni permanent ni local (il s'installera seulement en juin 1968, rue de Bellechasse à Paris). Il salariait à mi-temps une secrétaire, à Montargis.

La fusion de 1965 entre les syndicats masculin et féminin (il s'agissait du sexe des élèves) portait ses fruits. Deux petits syndicats de la FEN étaient en train de donner naissance à un de ses syndicats « moyens ». Le syndicat « masculin » apportait un potentiel élevé de croissance des établissements, le ministère privilégiant la création des lycées, abandonnant largement au privé les cycles I et II de l'époque. Le syndicat « féminin » apportait une rigueur de fonctionnement et de positions laïques qui faisaient un peu défaut dans le syndicat masculin, sorti depuis peu d'une période difficile. Le syndicat féminin avait aussi amené son vouvoiement... Au CSN, dans les congrès, dans le courrier syndical, on s'appelait « Monsieur », Madame »...

Alors que l'application des mots d'ordre de grève fédéraux avait connu des difficultés dans certaines sections en 1966, alors que 90 sections avaient méprisé la pétition demandant l'abrogation des ordon-

nances sur la Sécurité sociale, les adhérents du SNETAP ont massivement participé aux grèves du 1<sup>er</sup> février 67 et du 17 juin 1967, qui traduisaient le mécontentement général et une nouvelle combativité syndicale.

## Le congrès de Rennes

C'est dans ce contexte que le SNETAP tient du 4 au 6 avril 1968 son troisième congrès, aux lycées agricoles de Rennes (lycée féminin de Coëtlogon ; lycée masculin des Trois Croix). Il neigeait sur Rennes, et le pasteur Martin Luther King fut assassiné aux USA pendant le Congrès (qui adopta un texte condamnant ce crime contre « ce symbole de la lutte contre le racisme »), mais ce Congrès lui-même est important à plusieurs titres. Il marque un durcissement de notre syndicat dans ses revendications, il envisage d'autres moyens que les grèves de 24 heures. Dans la motion d'orientation, le Congrès demande que « des moyens plus efficaces soient utilisés pour qu'un mouvement de masse soit entrepris en liaison avec les autres centrales syndicales par l'intermédiaire de la FEN » et « mandate le Conseil syndical pour une action énergique pouvant aller jusqu'à la grève ». Nous étions à cinq semaines des grèves générales de mai-juin 68.

Par ailleurs, au cours du Congrès, et bien que ce point ne soit pas à l'ordre du jour, le Congrès décide que la représentation d'une trentaine de catégories ne suffisait plus pour désigner une direction syndicale qui encadre vraiment l'action dans les sections d'établissement. Tirant parti de règles alors peu contraignantes concernant les statuts du SNETAP, le CSN qui se tient à la fin du Congrès modifie plusieurs articles, regroupant des catégories et créant 16 régions syndicales (une de plus que les régions administratives du ministère). La grève empêchera en mai la ratification par les adhérents, qui sera reportée en octobre. Les bureaux régionaux seront élus en novembre. Nous mettions fin à une situation peu satisfaisante. Comme c'est encore le cas aujourd'hui, l'échelon départemental n'était opérationnel que dans des situations particulières. Chaque

section d'établissement n'avait donc de lien direct qu'avec l'échelon national (CSN, BN, secrétariat) et souvent pas de lien du tout. Composé exclusivement, entre 1965 et 1968, d'élus des catégories, le CSN connaissait un abstentionnisme important et certaines réunions faisaient la part belle aux positions personnelles, voire à des oppositions entre personnes. Dès 1969, l'ambiance au CSN et la qualité du travail syndical seront totalement modifiées grâce à la présence des 16 secrétaires régionaux, directement en prise avec les sections d'établissement de leur région.

## Le SNETAP en Mai-Juin

Le Congrès de Rennes avait largement préparé le syndicat aux batailles de mai-juin 1968. Le SNETAP s'engage très majoritairement dans la grève générale du 13 mai, puis, à partir du 20 mai, dans la grève illimitée, selon les mots d'ordre de la FEN, notre fédération de l'époque. Le 8 mai, les sections du SNETAP concernées avaient déjà participé à la grève des départements bretons. Quant aux liaisons entre sections, y compris voisines, et aux liaisons entre la direction du syndicat et les sections, mai-juin 68 aura largement prouvé la nécessité d'une organisation régionale. Pas de courrier, pas de trains, peu de carburants. L'utilisation du téléphone (encore largement manuel en province), pour les messages syndicaux dépendait de circonstances locales, y compris les relations que certains comités de grève de nos établissements arrivaient à nouer avec les personnels grévistes qui occupaient les centraux téléphoniques.

Par ces relais téléphoniques, le CSN est convoqué à Limoges-les Vaseix. Il se réunit le 28 mai avec une participation très honorable. Il constate une adhésion d'ensemble à la grève, un travail d'élaboration de revendications à court et à long terme dans des sections ou réunions inter-établissements, mais aussi une grande diversité de situations (quelques établissements ont fonctionné pendant tout le mois de mai et des profs y ont même été inspectés...).



A partir de ce qui remonte des sections, et tenant compte du nouveau rapport des forces, le CSN de Limoges élargit la base revendicative du Congrès de Rennes et désigne quatre camarades qui rejoindront à Paris le secrétaire général, Claude Jactel, empêché d'être physiquement à Limoges. Emma Malvy, Jean-Claude Beauvieux, Louis Malaterre et l'auteur de cet article arrivent donc en voiture à Paris au petit matin du 29. La délégation rencontre d'abord le secrétaire général de la FEN, James Marangé, qui nous recommande de ne pas employer le mot de « négociations », elle est reçue ensuite au ministère par Soupault, le directeur des Affaires sociales (auxquelles l'enseignement était curieusement rattaché !...). Ce 29 mai, le mouvement culminait, et, en plus, ce jour là, on avait « perdu » de Gaulle. Nos interlocuteurs étaient d'autant plus attentifs à nos exigences. La première était d'en finir avec les convocations des collègues pour faire passer des examens. On supprime donc le BTA première partie, et pour le reste, on diffère, on imaginera des modes adaptés qui ne pénaliseront pas les élèves. Après ce préalable, viennent nos revendications syndicales, précises à Limoges, en quatorze points, dont un plan de titularisations et des recrutements selon les règles de la fonction publique. Nous demandons la création de 3000 postes (par exemple 100 postes d'infirmiers et autant d'agents de labo, deux nouveautés pour nos établissements), une modification radicale du fonctionnement du BCL (bureau central de liquidation chargé des paiements), et d'importants changements concernant les conditions de travail (maxima de service, congés, notation, inspections...). Nos revendications sont prises en compte et un calendrier est établi pour les stades suivants. Avant de repartir pour nos

établissements, via Limoges, nous donnons à 17 heures un communiqué à l'AFP, qui fonctionnait, comme l'ensemble de la presse.

Lors des réunions le 31 mai, les 2 et 3 juin, le 6 juin, le ministère, raidit ses positions le 6 juin, une forte délégation du SNETAP est reçue par le ministre (Edgar Faure) qui promet que, outre les points déjà acquis, toutes les dispositions prises à l'EN nous seront appliquées et qu'une carte scolaire verra le jour après concertation. Le ministre veut ignorer les problèmes public-privé. Le 7, un texte officiel confirme les engagements du ministère sur 16 points.

### Les suites de la grève

Le 7 juin, le SNETAP décide d'appliquer le mot d'ordre FEN de reprise du travail. Celle-ci aura lieu sans précipitation, à partir du 10 juin. Le CSN, qui se réunit à Paris les 11, 12, 13 juin enregistre les résultats et notamment la création dans le collectif budgétaire de 1968, donc pour la rentrée, de 680 postes qui s'ajoutent aux 1 100 figurant déjà au budget 1968. On y trouve 323 postes d'enseignants, 78 postes d'infirmières et 90 d'agents de labo, plus 116 agents de service. C'est loin des 3000 postes demandés pendant la grève, mais qui aurait envisagé en début 1968 un tel collectif budgétaire ? Le CSN se prononce contre une réforme précipitée de notre enseignement et exige une participation syndicale maximale.

Même s'il y eut, dans des conditions d'isolement relatif, autant de situations que d'établissements, le SNETAP a bloqué le fonctionnement de la plupart d'entre eux, avec ou sans la présence des élèves, avec ou sans la constitution de comités de grève qui géraient la situation au jour le jour, occupant les locaux et notamment les centraux téléphoni-

ques. Beaucoup de nos adhérents ont renforcé, sur le plan départemental, les contacts avec la FEN et les autres syndicats, et ont participé aux manifestations. Dans les débats, voire dans les textes élaborés pendant la grève par les personnels avec, parfois, les élèves, apparaissait particulièrement l'exigence d'une réelle parité avec l'Education nationale (statuts des personnels, conditions de travail) et d'une équivalence réelle des diplômes avec ceux de l'EN.

Le CSN qui se réunit à Limoges les 17-18 juillet décide d'organiser à Limoges du 2 au 4 septembre des journées syndicales nationales. A Limoges en septembre, les participants font la synthèse des exigences exprimées depuis mai, étudient les premières propositions, et notamment la création d'un bac D', qui pose problème. C'est la contribution la plus large possible pour préciser les positions du syndicat lors des nombreuses réunions avec les représentants des parents d'élèves, les autres syndicats, le ministère. Sur la satisfaction de nos revendications, chaque réunion du CSN, du BN, du secrétariat, a rappelé la nécessité d'une extrême vigilance. Au cours de ce processus de réunions, le SNETAP impose l'annulation de la réunion prévue le 5 juillet sur la réforme des structures, cela en raison de sa composition, la majorité des personnes convoquées représentait l'enseignement privé et la profession. Les multiples réunions déboucheront notamment sur des conseils d'établissements élus, sur une refonte générale des cycles et des programmes nous rapprochant de ce qui existait à l'EN et sur la mise en place dès janvier 1969, du bac D' dans quelques lycées.

L'action syndicale ne néglige pas pour autant les problèmes des personnels et des moyens, ni les pro-

blèmes posés par un enseignement privé que privilégie le ministère de l'Agriculture. Le SNETAP s'est bien battu en mai-juin, il a mûri, il a mesuré la résistance des pouvoirs en place, il a consolidé ses instances et élargi la participation aux décisions. Et, par exemple, dans les douze mois qui ont séparé le Congrès de Rennes de celui de Saintes, le CSN s'est réuni huit fois...

Le syndicat est resté mobilisé dans la bataille qui se poursuivait, comme le montrent ces extraits de l'édito de Claude Jactel dans l'Enseignement agricole (n°12- 4<sup>e</sup> trimestre 1968).

*« Des progrès ont été accomplis et sont en voie d'accomplissement encore, pour définir les conditions de travail de plusieurs catégories de personnel, pour avancer l'étude de statuts depuis longtemps en chantier. Chaque semaine, des réunions se tiennent avec les représentants du SNETAP. D'autres sont en préparation. Mais tous les engagements pris par le ministre de l'agriculture à notre égard, le 6 juin 1968, ne sont pas tenus. Le contentieux reste ouvert auprès de notre actuel ministre. Et le mécontentement grandit.*

*(...) On se demande si le ministère de l'agriculture veut se rendre capable de conduire son enseignement réformé au terme de son évolution. Aujourd'hui, il n'en a pas les moyens, en crédits et surtout en hommes. Aujourd'hui, les hommes sont las car ils sont déçus de voir ainsi leur volonté et leur élan si mal récompensés. Ils deviennent sceptiques et courroucés... Demain, ils peuvent agir. »*

Un mois après la rentrée de 1969, les atermoiements du ministère obligeront le SNETAP à déclencher une grève d'une semaine.

**Marcel DEBELLEY**



Congrès du SNETAP - Marmilhat 1967

# Un modèle de **développement durable** L'Enseignement Agricole Public « **jette** » ses propres élèves ! ...

*Au moment où l'on médiatise beaucoup l'angoisse des élèves à l'approche des épreuves du baccalauréat, imaginons un instant celui de ceux qui, juste à la veille des épreuves du BEPA (Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole), reçoivent une lettre de l'Inspection Académique leur annonçant que malgré l'avis favorable de passage en classe de première bac pro, ils ne pourront pas poursuivre leurs études dans leur établissement, faute de places suffisantes... !*

*C'est ce que viennent de vivre certains élèves du lycée agricole de Laval. On peut rêver meilleures conditions pour passer sereinement ses épreuves... !*

le recours à l'apprentissage : tapez 1 ! La formation adulte : tapez 2 ! Ou encore une hypothétique inscription dans un autre établissement public pourtant lui aussi soumis à la contrainte de réduire son recrutement... Tapez 3 ! ...

A moins que, au final, le vainqueur ne soit, une fois de plus, l'enseignement agricole privé !

Cette situation est proprement choquante et scandaleuse ! Au-delà des conditions déplorables dans lesquelles les élèves ont passé leurs épreuves d'examen, comment accepter que l'on puisse rompre ainsi l'engagement pris par l'établissement auprès des familles de conduire leur enfant au bac pro ? Comment accepter de telles remises en cause des décisions du conseil de classe ? Au nom de quels critères devrait-on refuser l'accès de nos élèves à la poursuite d'études ? En quoi « le choix obligé » de l'ap-

prentissage constitue-t-il une solution adaptée pour ces élèves, sans même souligner la difficulté de trouver un maître d'apprentissage... ? Qu'en est-il des discours sur la priorité au secteur de la production agricole ? Sur la volonté d'élever le niveau de formation ? ...

Tout au long de l'année, par courriers, pétitions, réunions d'information, mouvements de grève... Le SNETAP-FSU n'a pas cessé d'alerter les familles, les élus, les personnels sur les conséquences de la Note de Service de la DGER de septembre 2007 qui programme ce type de situation jusqu'en 2012...

Si cette année, certains ont pu croire que le SNETAP-FSU noircissait le trait, personne ne pourra dire l'année prochaine « je ne savais pas »...

**Gérard Pigois**  
Secrétaire Régional SNETAP-FSU  
Pays de la Loire



La DRAF a décidé en effet de regrouper 2 classes de première bac pro Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (une classe de Production Animale et une de Production du Cheval) en une seule classe dont l'effectif sera plafonné à 32 élèves, mais c'est bien sûr, « dans un souci de bonne gestion des ressources » selon la réponse que vient d'adresser le ministre de l'agriculture Michel Barnier à Marc Bernier, député de la Mayenne, qui avait été interpellé par le SNETAP-FSU.

Les élèves et les familles apprécieront la formule car en l'espèce, la « bonne gestion » vise ici à proposer 32 places seulement à 45 élèves (28 élèves en PA et 17 en PC)... !

Place à la DRAF Académie ! ...

Les familles concernées, dont les enfants sont inscrits en « liste complémentaire », se voient proposer

